

# PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°116

CONSEIL DU 01 AVRIL 2025

---

Présidence	CHERPILLOD Sébastien
Heure de début :	20h00
Heure de fin	21h19
Appel nominal	22 membres présents – quorum atteint
Excusés	5
Absents	
Siège vacant	3
Votations	A main levée
Documents joints à la convocation	PV de la séance du 03.12.2024 ; Préavis 01/2025 ; Préavis 02/2025

---

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil – présences ..... 2
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV ..... 2
3. Démissions, assermentations et commissions..... 2
4. Informations du Bureau du Conseil et courrier..... 2
5. Informations de la Municipalité ..... 2
6. Préavis 01/2025 – Version corrigée du règlement communal sur les emoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ..... 4
7. Préavis 02/2025 Ajustement du bilan pour le passage à MCH2.....
8. Divers et propositions individuelles ..... 6

## **1. ACCUEIL – PRESENCES**

Sébastien Cherpillod préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et toutes pour la première séance de l'année 2025.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du mois de décembre est en attente des corrections demandées.

## **3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS**

## **4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER**

Pas de courrier.

- . Les élections ayant lieu l'année prochaine, nous avons jusqu'au 30 juin pour demander au Canton des modifications de notre politique du système communal. Cependant, le bureau estime qu'il n'y a rien à faire. Toutefois, si un conseiller ou conseillère souhaite demander de modifications il faut faire vite.
- . La nouvelle loi sur les communes, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2026, pousse dans les grandes lignes au regroupement de communes. Ceux qui ont vécu la loi sur les pompiers de 2010 y verront une étrange ressemblance, mais il n'y a pas d'obligation pour l'instant.
- . Le bon fonctionnement d'une commune repose sur l'investissement de ses habitants. Je vous remercie sincèrement pour votre engagement jusqu'à présent. Plus on sera investi moins on sera poussé là où on ne veut pas aller.
- . Pour les élections de l'année prochaine Municipalité et Conseil, le premier tour est prévu pour le 8 mars 2026, je vous invite à vous réengager et à en parler autour de vous pour attirer d'autres personnes.

## **5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :**

Travaux remise en état des eaux claires au Trois Suisses, on a eu pas mal de problèmes d'humidité à régler.

Demandes d'offres en cours pour la remise aux normes du restaurant.

Plusieurs dossiers de candidatures ont été reçus et les premiers entretiens sont prévus pour l'exploitation du restaurant.

Local voirie, place de jeux et bassin de rétention, la mise à l'enquête est en cours depuis 02/04/ 2025

Pont des Cassettes : la mise à l'enquête est terminée. Aucune opposition n'ayant été déposée, le Canton a fixé un délai moratoire à respecter qui reporte le début des travaux à fin avril.

Projet de loi sur les communes, la municipalité a transmis ses remarques au Canton dans le délai imparti.

#### **LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :**

Les contribuables de la commune peuvent désormais recevoir leurs factures par e-mail. Pour cela, il suffit d'envoyer un courriel au Bureau communal en indiquant leurs coordonnées.

Aux parents des enfants qui seront scolarisés à la rentrée du mois d'août de cette année, les élèves iront normalement à Vulliens, à l'exception de ceux qui bénéficieraient d'un appui parascolaire avant et après les cours.

#### **LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :**

Ma première information concerne le pont du Moulin de la Râpe. Nous avons démarré une première phase de travaux qui consistait à rénover la base abîmée par les dernières crues, elle est terminée.

Maintenant, nous allons attaquer une deuxième phase pour refaire les joints et les consolider, il y a beaucoup d'eau qui s'infiltré qui menace l'intégrité de l'arche.

Ma deuxième information concerne le sport. Vucherens va intégrer le programme « La Suisse bouge », un projet sponsorisé par Coop qui se déroulera durant le mois de mai.

Diverses animations ont été mises en place. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la commune, sur le site La Suisse bouge ou via l'application présentée sur les flyers que j'ai déposés sur vos tables. Le but est d'être nombreux à télécharger l'application et que chaque participant enregistre son activité sportive durant le mois de mai.

#### **LE MUNICIPAL URBAIN CHERPILLOD :**

Information concernant les associations en charge de l'épuration des eaux usées. Au dire du comité directeur de l'EMB, les travaux sur la nouvelle STEP et le raccordement se passent à satisfaction. Le budget comme les délais devraient être tenus.

Au sujet du fonctionnement, à partir du premier janvier 2026 toutes les activités, gestion, engagement financier, entretien des réseaux et des anciennes STEP seront reprises par EMB.

Notre intercommunale actuelle (SIEMV) tiendra sa dernière séance au printemps 2026 afin de clore ses comptes 2025.

## **LE MUNICIPAL BLAISE RION :**

Deux informations :

La première information concerne le service technique, qui avait décidé d'acheter un bâtiment. Ils annoncent que le déménagement est prévu les 8 et 9 mai de cette année.

Deuxièmement, concernant l'Oasis, le projet mis en place pour discuter avec l'État de Vaud de la transformation de la partie inutilisée en un centre de gérontopsychiatrie progresse bien. Le Conseil d'État a donné son feu vert. Le projet sera probablement soumis lors de la prochaine assemblée générale de l'Oasis, qui se déroulera le jeudi 22 mai à 19h.

Ils vont profiter pour agrandir les locaux communs.

## **6. PREAVIS 01/2025 « VERSION CORRIGEE DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTION »**

### **COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE**

**Blaise Rion :** Le règlement des émoluments, présenté le 20 juin dernier, devait être validé par le service de vérification des prix de l'État (Monsieur prix) et la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement), qui nous ont donné des recommandations. La version actuelle tient compte de ces remarques.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION**

Lary Perroud donne lecture du rapport de la commission composée de Mauro di Francesco, Sasa Radulj et de lui-même. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

### **DEBATS**

#### **Discussions, remarques, questions, réponses et éclaircissements**

**Stéphane Guyaz :** A la page 3, concernant le point 4.2 demande comment ça se passe pour la taxe proportionnelle ?

**Blaise Rion,** Elle ne peut pas être fixée à l'avance, car cela dépend du temps investi par la municipalité et par le service technique qui facture les heures effectuées à la charge de la personne faisant appel au service.

**Luc-Olivier Bünzli** page 8 Demande que veut dire "Plan d'affectation d'un propriétaire" (point 4.6) ?

**Blaise Rion** Ce sont des cas qui n'arrivent pas régulièrement par exemple dans le cas où un propriétaire a besoin de faire modifier l'affectation d'une parcelle par exemple, pour éviter de reporter ces frais à la communauté.

**Claude Marzo** demande sur le point concernant les places de stationnement, qu'est-ce qu'on entend par contribution de remplacement

**Blaise Rion** : Dans certains cas, il n'est pas possible de créer une place de parc. Le règlement communal impose un nombre de places de parc par parcelle, ces places pourraient être créées ailleurs.

**Monique Corthay** demande où trouver les informations sur les règles de construction, est-ce qu'il y aura des précisions sur quand est-ce qu'il faut ou pas faire une demande d'autorisation selon la nature des travaux à faire.

**Blaise Rion** il y a un petit dépliant de l'AISTBV qui précise tout avec des images, chacun peut aussi consulter ça sur le site de l'AISTBV.

**Luc-Olivier Bünzli** demande si la commune a prévu les futures augmentations liées au coût de la vie par rapport à la facturation des services de la commune.

**Blaise Rion** A priori on ne va pas faire de proposition, on n'en a pas encore discuté.

## DÉCISION

Le préavis 01/2025 est accepté à l'unanimité

## 7. PREAVIS 02/2025 AJUSTEMENT DU BILAN POUR LE PASSAGE A MCH2

### COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

**Valérie Hirt** Le MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé version 2) est un nouveau plan comptable unifié pour toutes les entités publiques Suisses (cantons, communes, collectivités). Son but est d'améliorer la compatibilité et la transparence des finances publiques à travers le pays, facilitant ainsi l'établissement de statistiques financières nationales par la Confédération.

Les communes vaudoises étant les dernières à adopter ce système, nous passerons au MCH2 le 1er janvier 2026. Notre boursière a suivi et continue de suivre de nombreuses formations à ce sujet. En tant que municipaux, nous avons également été formés, et les membres de la commission de gestion ont participé à des soirées d'information.

### Rapport de la commission

Carine Guineheux donne lecture du rapport de la commission de gestion composée d'elle-même, Julien Cherpillod et Gabriel Chauvet. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

## DEBATS

### Discussions, remarques, questions, réponses et éclaircissements

**Luc-Olivier Bünzli** aimerait connaître la signification des sigles PF de la page 2.

**Valérie Hirt** répond on fait référence au Patrimoine Financier.

**Monique Corthay** demande la nuance entre immobilisation du patrimoine administratif et financier. Qu'est-ce que peut être financier qui n'est pas mobile ?

**Valérie Hirtz** répond que le PF ne peut être pas déplacé mais a une valeur marchande. Le terme financier s'applique à quelque chose qu'on peut vendre par exemple, le bâtiment des Trois Suisses. Le Patrimoine Administratif par ex, les forêts on a décidé qu'on veut les garder donc on considère comme de l'administratif, les bureaux communaux le sont aussi.

**Camille Trolliet**, page 3 comme tous les fonds de réserve vont être dissouts dans la Réserve de politique budgétaire, comment pourrions-nous les différencier

**Valérie Hirt** Aujourd'hui, de nombreux fonds de réserves existent, mais leur utilisation est encadrée par le MCH2. Certains fonds sont spécifiquement affectés (déchèterie, eau - financés par le principe pollueur-payeur, énergies renouvelables - selon des réglementations). Le nouveau plan comptable introduira des préfinancements pour certains postes (ex : entretien de la voirie), basés sur un pourcentage de la valeur ECA. Enfin, la réserve de politique budgétaire est une catégorie générale visant l'équilibre budgétaire global.

**Stéphane Guyaz** il y avait ce poste de préfinancement (le 4) qui permet de faire les réserves qu'on affecte typiquement pour le projet des eaux claires qui pourrait être fait, on pourrait provisionner pour les années à venir ? ...

**Valérie Hirt** : en occurrence pour l'eau c'est un compte affecté, c'est vraiment pour quelque chose qui n'est pas un compte affecté consommateur payeur/ pollueur payeur.

**Stéphane Guyaz** Donc, Pour d'autres projets futurs ça pourrait être affecté ?

**Valérie Hirt** A court terme oui, après si ce projet ne se réalise pas il faudra le faire passer par le conseil pour le libérer.

## DÉCISION

Le préavis 01/2025 est accepté à l'unanimité

## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Steve Tavolini** Ce 26 mars a eu lieu à Lucens l'assemblée générale de l'AISTBV, il m'a été rapporté que Vucherens allait avoir une rétrocession de 18868,40 CHF.

**Monique Corthay** aimerait savoir si la commune est intéressée par le projet encouragé par la Confédération pour la mise disposition des sacs payants moins taxés pour le recyclage du plastique.

**Patrick Vuagniaux** répond qu'il s'agit du projet lido mené par une société privée, le problème est que le stockage et le déplacement à l'usine seraient à la charge de la commune. Ce serait cher et il ne nous rapporterait rien.

**Luc Olivier** demande pourquoi on met à l'enquête quelque chose pour lequel on n'a pas le budget.

**Urbain Cherpillod** dit qu'il y a plusieurs façons de faire. Nous on a choisi de faire la mise à l'enquête d'abord et une fois celle-ci validée nous irons demander le budget au conseil pour démarrer le projet

**Luc-Olivier Bünzli** exprime que c'est bizarre cette façon de procéder. Il demande aussi s'il y aura des gabarits pour que les gens se rendent compte de ce que ça représente ?

**Urbain Cherpillod** dit que les gabarits ne sont jamais demandés à Vucherens après, s'il y a une opposition on pourrait l'envisager

**Jean blaise Held** demande plus de précisions par rapport aux Trois Suisses et si on a une idée des frais des travaux.

**Jean-François Perroud** Nous avons demandé des offres pour les travaux à faire à la terrasse, à la cuisine, à la cave, le carrelage, etc.

Nous avons aussi auditionné plusieurs candidats.

Nous travaillons pour que tout se fasse dans les meilleurs délais et nous espérons pouvoir ouvrir à la fin de l'été.

Nous ne pouvons pas encore parler du budget parce que nous n'avons pas le retour des offres.

Nous ne pouvons pas non plus dire si nous passerons par le conseil pour l'approbation des dépenses à faire.

**Steve Tavolini** Absent lors du dernier conseil, il exprime sa réserve quant au choix de l'emplacement retenu pour la nouvelle voirie, estimant que cela dénaturera la vue du haut du village, un lieu qui, selon lui, doit être protégé. Il demande d'étudier d'autres idées alternatives à d'autres endroits et que le projet soit soumis au vote du conseil.

**Jean-François Perroud** L'an dernier il y a eu une réunion de plusieurs communes pour un projet de voirie commune qui n'a pas abouti.

**Stéphane Guyaz** De nombreux habitants sont préoccupés par l'ampleur, l'implantation et le coût du projet. Est-ce qu'il y aura une séance de présentation pour les habitants ?

**Jean François Perroud** C'est pour ça qu'il y a une mise à l'enquête, une présentation n'est pas nécessaire.

**Stéphane Guyaz** insiste sur l'organisation d'une présentation.

**Urbain Cherpillod** répond que la mise à l'enquête a pour rôle d'informer les gens. Le dossier d'enquête est disponible à tous au bureau communal, C'est pour cette raison qu'il estime que ce n'est pas nécessaire.

**Sergio Silveira** Demande si le local du SDIS sera toujours occupé par les pompiers, s'il y a un projet de regroupement qui libérerait le local actuel des pompiers et si oui, que deviendrait ce local.

**Patrick Vuagniaux** Non, le local pompiers reste tel quel, rien ne change à ce sujet.

**Stéphane Guyaz** Demande si quelque chose est prévu pour éviter que les informations présentes sur le site internet de la commune soient en décalage, certaines datent du mois d'aout 2024.

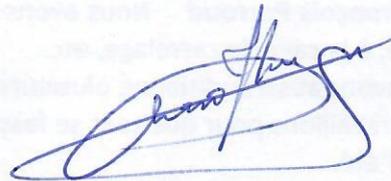
**Jean François Perroud** Je passerai au bureau communal demain pour demander la mise à jour.

Le président remercie tout le monde et souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h19.



Sébastien Cherpillod  
Président du Conseil



Jessie Garcia Lara  
Secrétaire